

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2024

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2024

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV » pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2024, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 168.852.307, un actif net de D : 167.774.338 et un bénéfice de la période de D : 2.917.908.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV » comprenant le bilan au 30 Septembre 2024, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Septembre 2024, ainsi

que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Tunis, le 25 Octobre 2024

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Walid BEN SALAH

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2024

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	30/09/2024	30/09/2023	31/12/2023
Portefeuille-titres	4	<u>133 081 670</u>	<u>147 797 029</u>	<u>148 610 474</u>
Obligations et valeurs assimilées		130 621 022	139 178 010	139 847 279
OPCVM		2 460 648	8 619 018	8 763 195
Placements monétaires et disponibilités		<u>31 607 454</u>	<u>21 061 536</u>	<u>14 945 005</u>
Placements monétaires	5	16 223 670	6 038 506	-
Disponibilités		15 383 785	15 023 030	14 945 005
Créances d'exploitation	6	<u>4 163 182</u>	<u>2 391</u>	<u>2 391</u>
TOTAL ACTIF		<u>168 852 307</u>	<u>168 860 956</u>	<u>163 557 870</u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	230 954	220 397	216 625
Autres créditeurs divers	8	847 015	935 535	952 191
TOTAL PASSIF		<u>1 077 969</u>	<u>1 155 932</u>	<u>1 168 816</u>
ACTIF NET				
Capital	9	159 677 845	159 767 243	152 275 333
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice en cours		8 096 493	7 937 780	10 113 721
ACTIF NET		<u>167 774 338</u>	<u>167 705 024</u>	<u>162 389 054</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>168 852 307</u>	<u>168 860 956</u>	<u>163 557 870</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

<i>Not e</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2024</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2024</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2023</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2023</i>	<i>Année 2023</i>	
Revenus du portefeuille-titres	10	2 384 121	7 475 750	2 489 318	7 508 227	10 036 559
Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 384 121	7 202 374	2 489 318	7 212 941	9 741 273
Revenus des titres OPCVM		-	273 376	-	295 286	295 286
Revenus des placements monétaires	11	122 355	638 204	189 022	661 303	834 196
Revenus des prises en pension	12	547 339	933 603	263 669	653 388	829 590
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 053 814	9 047 557	2 942 008	8 822 918	11 700 345
Charges de gestion des placements	13	(210 954)	(632 382)	(210 397)	(628 131)	(834 757)
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 842 861	8 415 175	2 731 612	8 194 787	10 865 589
Autres charges	14	(61 346)	(182 655)	(59 976)	(179 674)	(249 184)
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 781 515	8 232 520	2 671 636	8 015 112	10 616 404
Régularisation du résultat d'exploitation		(140 171)	(136 028)	13	(77 332)	(502 683)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		2 641 344	8 096 493	2 671 649	7 937 780	10 113 721
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		140 171	136 028	(13)	77 332	502 683
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(297 923)	(348 899)	139 543	116 936	261 113
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		434 316	499 774	-	-	-
RESULTAT DE LA PERIODE		2 917 908	8 383 396	2 811 179	8 132 049	10 877 517

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 01/07 au 30/09/2024</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2024</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2023</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2023</i>	<i>Année 2023</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>2 917 908</u>	<u>8 383 396</u>	<u>2 811 179</u>	<u>8 132 049</u>	<u>10 877 517</u>
Résultat d'exploitation	2 781 515	8 232 520	2 671 636	8 015 112	10 616 404
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(297 923)	(348 899)	139 543	116 936	261 113
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	<u>434 316</u>	<u>499 774</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(3 594 991)</u>	<u>(2 998 113)</u>	<u>293 960</u>	<u>(4 258 290)</u>	<u>(12 319 728)</u>
Souscriptions					
- Capital	35 721 370	107 751 862	11 154 947	60 433 086	119 235 054
- Régularisation des sommes non distribuables	2 403 655	7 217 313	719 944	3 840 099	7 699 609
- Régularisation des sommes distribuables	1 798 587	3 447 926	497 188	1 564 631	5 380 327
Rachats					
- Capital	(38 959 512)	(110 436 372)	(10 878 224)	(64 359 771)	(130 329 597)
- Régularisation des sommes non distribuables	(2 620 333)	(7 394 888)	(702 721)	(4 094 372)	(8 422 110)
- Régularisation des sommes distribuables	(1 938 758)	(3 583 954)	(497 175)	(1 641 963)	(5 883 010)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>(677 083)</u>	<u>5 385 284</u>	<u>3 105 138</u>	<u>3 873 759</u>	<u>(1 442 211)</u>
ACTIF NET					
En début de période	168 451 420	162 389 054	164 599 885	163 831 265	163 831 265
En fin de période	167 774 338	167 774 338	167 705 024	167 705 024	162 389 054
NOMBRE D' ACTIONS					
En début de période	1 388 518	1 383 488	1 450 227	1 490 936	1 490 936
En fin de période	1 359 098	1 359 098	1 452 907	1 452 907	1 383 488
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>123,445</u>	<u>123,445</u>	<u>115,427</u>	<u>115,427</u>	<u>117,376</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>1,75%</u>	<u>5,17%</u>	<u>1,70%</u>	<u>5,04%</u>	<u>6,82%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 30 SEPTEMBRE 2024

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 05 Juin 1998 à l'initiative de l'Union Internationale de Banques « UIB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 03 Novembre 1997.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de l "INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL".

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres.

L'INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV est devenue une sicav de capitalisation par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 06 juin 2022.L'exercice 2021 étant le dernier exercice de distribution.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2024 à D : 133.081.670 et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2024	% Actif net
-	<u>Obligations et valeurs assimilées</u>		126 081 300	130 621 022	77,86%
	Obligations de sociétés		55 581 300	58 581 902	34,92%
TN0003400405	AMEN BANK ES 2010	10 000	66 200	66 568	0,04%
TN0003400660	AMEN BANK SUB 2020 B	70 000	2 800 000	2 930 648	1,75%
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021-01 CA	10 000	800 000	828 840	0,49%
TN0003400694	AMEN BANK SUB 2021-01 CB	10 000	700 000	725 472	0,43%
TNDE9EH7SA12	AMEN BANK SUB 2023-02 CA	10 000	1 000 000	1 073 808	0,64%
TN0003600640	ATB SUB 2017	30 000	600 000	626 376	0,37%
TN0004700712	ATL 2017 SUB	2 000	40 000	42 424	0,03%
TN0004700746	ATL 2017-2 C	2 500	50 000	51 838	0,03%
TN0004700803	ATL 2019-1 CA	7 000	140 000	150 651	0,09%
TN0004700811	ATL 2020-1 CA	5 000	200 000	215 804	0,13%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022-1 CA	40 000	3 200 000	3 444 800	2,05%
TN0000792538	ATL 2023-1 CA	50 000	4 000 000	4 200 120	2,50%
TN06F5NFW3K1	ATL 2023-2 CA	30 000	3 000 000	3 246 264	1,93%
TN0006610554	ATTIJARI LEAS SUB 2020-1	7 000	280 000	299 382	0,18%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1	21 000	1 260 000	1 262 218	0,75%
TNMEZPU3I4U2	ATTIJARI LEASING 2023-1	20 000	2 000 000	2 162 320	1,29%
TNO6AI2ZF0D3	ATTIJARI LEASING 2024-1	5 000	500 000	522 420	0,31%
TN0001900836	BH 2009	20 000	152 000	159 968	0,10%
TN0001300664	BTE 2019	6 000	120 000	127 646	0,08%
TN0004620134	BTK 2009 C	5 000	33 100	34 484	0,02%
TN0002101988	TL 2017-2	10 000	200 000	208 456	0,12%
TN0002102093	TL 2018 SUB B	2 500	100 000	106 192	0,06%
TN0002102135	TLF 2020-1 TF	15 000	300 000	309 612	0,18%
TN0002102143	TLF2020 SUB -TF	20 000	800 000	844 096	0,50%
TN0002102150	TLF 2021-1 TF	20 000	800 000	828 736	0,49%
TNZSBU7F6WY7	TLF2021 SUB -TF	15 000	900 000	964 968	0,58%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2 TF	20 000	1 600 000	1 720 304	1,03%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 TF	25 000	2 000 000	2 071 680	1,23%
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-2 TF	10 000	1 000 000	1 062 448	0,63%
TN4SCYEXIVY5	TLF 2024-1 TF	5 000	500 000	515 916	0,31%
TN0007780067	ABC TUNISIE 2020-1 CA	5 000	100 000	102 388	0,06%
TN0002601144	STB SUB 2019-1 CA	10 000	200 000	214 088	0,13%
TN0002601201	STB 2020-1	7 000	140 000	145 415	0,09%
TNOPID0RGAE6	BH SUB 2021-2 CAT C	120 000	12 000 000	12 830 592	7,65%

TN8J8QFA4123	BIAT SUB 2022-1 CATD	60 000	6 000 000	6 145 200	3,66%
TNXFR5BNBPM9	STB SUB 2021-1 CC	100 000	6 000 000	6 291 200	3,75%
TNY1F6BOX6F5	CIL 2023-1	25 000	2 000 000	2 048 560	1,22%
	Emprunt national		70 500 000	72 039 120	42,94%
TN0008000838	Emprunt National 2021CAT B	100 000	10 000 000	10 177 440	6,07%
TN0008000846	Emprunt National 2021CAT C	30 000	30 000 000	30 538 392	18,20%
TNHG2VXQ3BGO	Emprunt National 2022 CAT B	200 000	20 000 000	20 768 640	12,38%
TN3C6DVEWM76	Emprunt National 1TR 2023 CAT B	5 000	500 000	523 928	0,31%
TNRGVSC8DE36	Emprunt National 3TR 2022 CAT B TF	100 000	10 000 000	10 030 720	5,98%
	Titre OPCVM		2 507 283	2 460 648	1,47%
TN0001900752	SICAV BH OBLIGATAIRE	9 182	1 000 085	964 183	0,57%
TNEEIQKVLG38	TUNISO EMIRATIE SICAV	14 080	1 507 198	1 496 465	0,89%
	Total		128 588 583	133 081 670	79,32%
	Total par rapport au total des actifs			78,82%	

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2024 à D : 16.223.670 se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2024	% Actif net
	<u>Créances sur opérations de pensions livrées</u>	15 998 799	16 223 670	9,67%
	Pension livrée AMEN BANK au 22/10/24 à 9,07% pour 92 jours	4 999 387	5 088 817	3,03%
	Pension livrée BH BANK au 31/10/2024 à 8,98% pour 90 jours	5 999 405	6 089 196	3,63%
	Pension livrée BTE au 26/11/2024 à 9,13% pour 92 jours	5 000 007	5 045 657	3,01%
	TOTAL	15 998 799	16 223 670	9,67%
	Pourcentage par rapport au total des actifs			9,61%

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste présente au 30 septembre 2024 un solde de D : 4.163.182 contre D : 2.391 au 30.09.2023 et s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2024</u>	<u>30/09/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Sommes à encaisser	2 391	2 391	2 391
Rachats Titres OPCVM à encaisser	4 160 791	-	-
Total	<u>4 163 182</u>	<u>2 391</u>	<u>2 391</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2024 à D : 230.954 contre D : 220.397 au 30/09/2023 et s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2024</u>	<u>30/09/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Gestionnaire	210 954	210 397	206 625
Dépositaire	20 000	10 000	10 000
Total	<u>230 954</u>	<u>220 397</u>	<u>216 625</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2024 à D : 847.015 contre D : 935.535 au 30/09/2023 et s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2024</u>	<u>30/09/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Redevance du CMF	13 779	13 789	13 803
Dividendes à payer	791 044	889 065	883 176
Commissaire aux comptes	27 078	18 087	35 737
Rémunération Président du Conseil	824	824	824
Jetons de présence	12 408	11 945	14 644
Retenue à la source	105	105	105
TCL	1 777	1 721	2 066
Produit perçu d'avance	-	-	1 835
Total	<u>847 015</u>	<u>935 535</u>	<u>952 191</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 30 septembre 2024, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2023

Montant	152 275 333
Nombre de titres	1 383 488
Nombre d'actionnaires	1 107

Souscriptions réalisées

Montant	107 751 862
Nombre de titres émis	978 975
Nombre d'actionnaires nouveaux	152

Rachats effectués

Montant	(110 436 372)
Nombre de titres rachetés	(1 003 365)
Nombre d'actionnaires sortants	(126)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(348 899)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	499 774
Régularisation des sommes non distribuables	700
Résultat incorporé à la VL (A)	10 113 721
Régularisation du résultat incorporé à la VL	(178 275)

Capital au 30-09-2024

Montant	159 677 845
Nombre de titres	1 359 098
Nombre d'actionnaires	1 133

(A): Selon décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 Avril 2024.

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2024 à D : 2.384.121 contre D : 2.489.318 pour la même période de l'exercice 2023 se détaillant ainsi:

	du 01/07 au 30/09/2024	du 01/01 au 30/09/2024	du 01/07 au 30/09/2023	du 01/01 au 30/09/2023	Année 2023
<u>Revenus des obligations</u>	<u>1 101 665</u>	<u>3 403 114</u>	<u>1 219 177</u>	<u>3 444 913</u>	<u>4 703 049</u>
- - Intérêts	1 101 665	3 403 114	1 219 177	3 444 913	4 703 049
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>1 282 456</u>	<u>3 799 260</u>	<u>1 270 140</u>	<u>3 768 028</u>	<u>5 038 224</u>
- - Intérêts des BTA et emprunt national	1 282 456	3 799 260	1 270 140	3 768 028	5 038 224
<u>Revenus des OPCVM</u>	-	<u>273 376</u>	-	<u>295 286</u>	<u>295 286</u>
- - Dividendes	-	273 376	-	295 286	295 286
TOTAL	2 384 121	7 475 750	2 489 318	7 508 227	10 036 559

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2024 à D : 122.355 contre D : 189.022 pour la même période de l'exercice 2023, se détaillant ainsi:

	du 01/07 au 30/09/20 24	du 01/01 au 30/09/2024	du 01/07 au 30/09/20 23	du 01/01 au 30/09/202 3	Année 2023
Intérêts des dépôts à vue	82 287	524 109	189 022	661 303	834 196
Intérêts des certificats de dépôts	40 068	114 095	-	-	-
TOTAL	122 355	638 204	189 022	661 303	834 196

Note 12 : Revenus des prises en pension

Les Intérêts au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2024	du 01/01 au 30/09/2024	du 01/07 au 30/09/2023	du 01/01 au 30/09/2023	Année 2023
Intérêts des pensions livrées	547 339	933 603	263 669	653 388	829 590
TOTAL	547 339	933 603	263 669	653 388	829 590

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2024 à D : 210.954 contre D : 210.397 pour la période allant du 01/07 au 30/09/2023 et se détaille ainsi :

	du 01/07 au 30/09/20 24	du 01/01 au 30/09/20 24	du 01/07 au 30/09/20 23	du 01/01 au 30/09/20 23	Année 2023
Rémunération du gestionnaire	210 954	622 382	210 397	618 131	824 757
Rémunération du dépositaire	-	10 000	-	10 000	10 000
TOTAL	210 954	632 382	210 397	628 131	834 757

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/07 au 30/09/2024 à D : 61.346 contre D : 59.976 pour la même période de l'exercice 2023, et se détaillent ainsi :

	du 01/07 au 30/09/2024	du 01/01 au 30/09/2024	du 01/07 au 30/09/2023	du 01/01 au 30/09/20 23	Année 2023
Redevance du CMF	42 190	124 473	42 078	123 623	164 947
Commissaire aux comptes	9 074	27 025	8 066	25 884	43 534
Rémunération Président du Conseil	1 667	5 000	1 667	4 556	6 222
Jetons de présence	2 269	6 756	2 269	6 732	9 000
TCL	5 545	16 953	5 545	17 105	22 650
Autres	602	2 448	351	1 776	2 831
TOTAL	61 346	182 655	59 976	179 674	249 184

Note 15 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de l' "INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'union Internationale de Banques perçoit une rémunération égale à 0,2% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de dix mille (10.000) dinars.